LA FONDATION GROUPE LE GRAËT LANCE SON TROISIEME APPEL A PROJET « INSERTION PROFESSIONNELLE DANS LES CÔTES D'ARMOR – FOCUS MOBILITE ET LOGEMENT » 2026

Qui sommes-nous ?

La Fondation Groupe Le Graët, abritée par la Fondation de France, a été créée en janvier 2024 par le Groupe Le Graët. Elle a pour objet principal de favoriser l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi sur le territoire breton.

La Fondation Groupe Le Graët souhaite contribuer à la réalisation de la raison d'être du Groupe Le Graët qui est de « *Bien nourrir en développant l'emploi local et en soutenant l'économie durable en Bretagne* ».

En effet, depuis sa création, le Groupe Le Graët agit en faveur du développement économique et social en Bretagne. Dans le contexte actuel, l'enjeu n'est plus seulement d'offrir un travail décent dans les territoires mais de **permettre aux personnes écartées du marché du travail de trouver un emploi**.

C'est pourquoi la Fondation, au travers de cet appel à projets, souhaite soutenir des projets avec des solutions concrètes, qui œuvrent pour l'insertion professionnelle au sein du territoire costarmoricain, avec un focus particulier sur deux thématiques :

- **La mobilité** : dans les Côtes-d'Armor, pour ces personnes éloignées de l'emploi, l'absence de permis ou de véhicule, les difficultés de transport ou l'éloignement des entreprises peuvent fortement réduire le périmètre des emplois accessibles. Dans un département où **71,3 % des actifs travaillent dans une commune différente de leur lieu de résidence** et où **84,5 % des déplacements domicile-travail se font en voiture**[1], la capacité à se déplacer constitue ainsi un enjeu concret de retour à l'emploi.
- **Le logement** : dans les Côtes-d'Armor, **près de 11 000 personnes bénéficient du RSA**[2], et une partie d'entre elles cumule plusieurs freins au retour à l'emploi. Le Département identifie notamment les difficultés de logement comme un **facteur aggravant de l'exclusion sociale** et considère l'accès à un logement stable comme un **levier de réinsertion**. Pour les personnes sans emploi, des difficultés de logement peuvent en effet compliquer la stabilisation de la situation, l'accès aux démarches d'insertion ou l'acceptation d'un emploi nécessitant un changement de lieu de vie. **Le logement constitue ainsi un frein périphérique important à lever dans les parcours de retour à l'emploi.**

Les projets soutenus en 2026 :

- **L'Adie Bretagne :** accompagne les entrepreneurs sans accès aux financements classiques. Le projet vise, pour la seconde année consécutive, à renforcer l'entrepreneuriat et les actions menées par l'association sur Guingamp-Paimpol Agglomération.
- **L'Arpejeh :** a pour vocation de promouvoir la formation, la qualification et l'emploi des jeunes en situation de handicap en accompagnant les élèves, étudiants et étudiantes de 15 à 30 ans dans leurs parcours scolaires, universitaire et professionnel. Le soutien de la Fondation

[1] Insee – Dossier départemental des Côtes-d'Armor, 2023.
[2] Source – Département des Côtes-d'Armor, session du 22 septembre 2025

s'oriente vers l'organisation par l'Arpejeh d'un forum découverte des métiers à destination des jeunes en situation de handicap de la région Bretagne, et plus particulièrement à Guingamp, au stade du Roudourou, en novembre 2026.

- **L'association C.I.D.F.F (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) des Côtes d'Armor** : le premier réseau pour l'accès au droit des femmes en France. Le projet soutenu consiste à renforcer la présence de l'association sur Callac .
- **Au cœur de l'emploi :** entreprise à but d'emploi créée en 2023 à Ploufragan, et qui a développé divers pôles d'activités. Leur activité de couture développe la fabrication de sacs à partir de chutes de bâches industrielles qui sont récupérées auprès d'entreprises locales. Notre soutien va leur permettre d'acquérir une machine de découpe laser .
- **Comme les autres :** accompagne des personnes handicapées à la suite d'un accident de la vie dans leur parcours de reconstruction. Le projet soutenu a pour objectif d'accompagner la levée des freins périphériques au retour à l'emploi et de révéler des aspirations et des compétences pour favoriser la réinsertion professionnelle, auprès de 11 personnes handicapées à la suite d'un accident de la vie et résidant dans les Côtes d'Armor ; et
- **Maison de l'Argoat – Guingamp :** agit pour l'insertion via le logement, l'emploi et la santé. Soutien renouvelé une nouvelle fois à l'activité ressourcerie, qui emploie plus de 10 personnes en insertion, afin de leur permettre l'acquisition d'un véhicule.

Critères d'éligibilité

Tout organisme d'intérêt général répondant aux conditions fixées par l'article 238 bis du code général des impôts ou reconnu d'utilité publique et proposant une **action concrète et pérenne** en lien direct avec l'insertion professionnelle.

Les projets présentés doivent se situer en **Côtes d'Armor**.
Un même porteur de projet ne peut déposer qu'un seul dossier.

Seuls les dossiers présentant un projet global seront étudiés.
On entendra par projet global une démarche qui :

- nécessite une étude préalable ou fait suite à une étude de faisabilité,
- répond à une problématique d'ensemble et définit des objectifs généraux,
- présente des objectifs et des actions concrètes pour sa mise en œuvre,
- réunit des moyens (humains, financiers et matériels),
- dispose d'un planning,
- dispose d'un budget prévisionnel clair,
- prévoit un dispositif d'évaluation des réalisations.

Le jury se réserve le droit de ne retenir aucun dossier si les candidatures ne correspondent pas aux attentes de cet appel à projets.

Une structure ayant déjà bénéficié de l'accompagnement de la Fondation devra impérativement joindre un bilan détaillé de l'action soutenue.

Exclusions :

- Les projets individuels ou ne bénéficiant qu'à un cercle restreint de personnes,
- Les projets à but lucratif et commercial,
- Les projets assimilés à de l'aide à la création d'entreprise,

- Les particuliers et personnes physiques.

Montant du soutien financier : Entre 10.000 et 15.000 euros par projet.

Axes d'intervention prioritaires :

- **L'insertion professionnelle des personnes en lien avec la mobilité :** accès aux transports, à un véhicule, à de la mobilité douce, au permis de conduire…
- **L'insertion ou réinsertion professionnelle des personnes en lien avec le logement :** accès à des logements, aide à la constitution de dossiers, à la recherche d'un logement…

Les autres projets en lien avec l'insertion professionnelle sont également bienvenus :

1. **Inclusion par la formation :** initiatives visant à former des personnes exclues du marché du travail.
2. **Levée des freins périphériques à l'emploi :** projets abordant des obstacles tels que la formation, la santé, ou l'organisation familiale.
3. **Accompagnement à l'orientation professionnelle :** Programmes d'orientation et d'insertion professionnelle, via l'emploi ou l'entrepreneuriat.

Le projet doit être aligné avec les valeurs de la Fondation du Groupe le Graët, à savoir :

- **L'emploi en Bretagne** : votre projet favorise le maintien ou la création d'emplois en Bretagne et plus précisément en Côtes d'Armor en ce qui concerne cet appel à projet ;
- **L'ancrage territorial** : votre projet s'ancre dans le territoire, même si votre structure n'y est pas implantée directement. Il ne doit pas faire concurrence à un projet existant et être en harmonie et en lien avec les structures déjà présentes ;
- **L'amélioration continue** : votre projet doit pouvoir être évalué et amélioré au fil de sa mise en place, afin de pouvoir garantir son plein potentiel et sa réussite ; et
- **L'innovation** : votre projet doit tenir compte des évolutions sociétales et être en mesure de se renouveler, voir d'innover et faisant appel à vos capacités d'adaptation et d'agilité.

Également, les projets sélectionnés doivent s'engager à un **suivi tout au long de l'année de financement** par le Comité Exécutif de la Fondation, et sont également encouragés à proposer des actions en lien avec le Groupe le Graët : animations, visites de sites… L'objectif est également de pouvoir faire bénéficier les projets de **l'expertise du Groupe et des ressources associés**, dans un but toujours désintéressé.

Comment participer :

1. **Préparer votre dossier de candidature :** inclure une description détaillée du projet, son budget, ses objectifs, et l'impact attendu.
2. **Soumettre votre dossier :** avant la date limite du 13 novembre 2026, en téléchargeant le formulaire en ligne et en envoyant votre dossier avec les pièces justificatives par mail à l'adresse de la Fondation : fondation@groupelegraet.fr

Le Calendrier

- **Soumission des projets :** Jusqu'au 13 novembre 2026.
- **Soutenance orale des projets présélectionnés :** 1er décembre 2026.
- **Annonce des lauréats :** Décembre 2026.

Quelles modalités de soutien ?

La Fondation Groupe Le Graët dote cet appel à projets d'un montant global de 50.000 €.

Tous les dossiers éligibles, complets et reçus dans les délais impartis seront étudiés par un jury composé des membres du comité exécutif de la Fondation Groupe le Graët qui se réunira le 16 décembre 2026 pour désigner les projets retenus.

Traitement des données personnelles

Responsable du traitement des données personnelles
Les données personnelles recueillies dans le cadre de la participation à l'Appel à projets sont obligatoires. La Fondation Groupe Le Graët organisatrice est responsable de leur traitement.

Finalité du traitement des données personnelles
Les données personnelles recueillies sont nécessaires à la prise en compte de la participation des candidats à l'appel à projets 2026 « Insertion professionnelle dans les Côtes d'Armor », à la détermination des structures bénéficiaires, à l'attribution des soutiens financiers et à la communication promotionnelle de cette opération mentionnée à l'article ci-dessus.

Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique.

Destinataire(s) des données personnelles collectées
La Fondation Groupe Le Graët organisatrice est destinataire des données collectées lors du présent Appel à projets.

Durée de conservation des données personnelles collectées
Les données à caractère personnel des participants seront conservées pour une durée de 2 ans.

A l'expiration de ces délais, le responsable du traitement s'engage à supprimer toutes les données collectées pour lesquelles l'autorisation de conservation n'a pas été obtenue. Celles-ci ne seront pas utilisées à des fins de sollicitations commerciales ni d'usage marketing. Elles ne seront ni vendues, ni échangées, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

Droits des titulaires des données personnelles collectées
Conformément à la loi informatique et libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant :

La Fondation Groupe Le Graët
A l'attention du Délégué de la Fondation, 1, rue Saint Sébastien, 22200 GUINGAMP

Ou par mail : fondation@groupelegraet.fr, avec comme objet du message « Appel à Projets 2026 – Insertion professionnelle dans les Côtes d'Armor ». Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).

Comment répondre ?

Pour plus d'informations et pour soumettre votre projet, veuillez vous vous rendre sur le site de la Fondation Groupe Le Graët : groupelegraet.fr/actualites/fondationgroupelegraet/